



AVIS PUBLIC

Erratum

PROCÉDURE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE RÉSOLUTION N° 20-09-732

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER LA CONVERSION D'UN IMMEUBLE DE FAÇON À PERMETTRE L'EXPLOITATION D'UN CENTRE CULTUREL ET LIEU DE CULTE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans la parution de l'avis public du 22 septembre 2020 relativement à la procédure de scrutin référendaire relativement à la résolution n° 20-09-732.

Veillez prendre note que l'une des zones mentionnées dans l'adresse aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaires aurait dû se lire « H1-750 » au lieu de « H3-750 ».

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 28 septembre 2020.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/information/avis-publics